

Intitulé du poste

Référent médical d'établissements médico-sociaux - Secteur Personnes âgées
(site de Strasbourg)

| | |
|----------------------------------|---|
| Structure | Agence régionale de santé d'Alsace |
| Localisation géographique | ARS Alsace Cité Administrative Gaujot 14 Rue du Maréchal Juin 67084 STRASBOURG CEDEX |

Présentation de la direction

La direction de l'offre de soins et de l'offre médico-sociale est chargée de la régulation de l'offre de santé dans les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social. Elle est organisée en trois départements (sanitaire, médico-social, ambulatoire et formation des professionnels de santé) appuyés par un service des affaires financières, des investissements et développement des systèmes d'information.

Les trois départements définissent le cadre régional de conduite des actions et interviennent pour l'allocation des ressources, la politique de ressources humaines des professions de santé, les appels à projet et autorisations, la contractualisation (préparation et suivi de la mise en œuvre des contrats).

Présentation du département

Le département « Etablissements médico-sociaux » organise l'offre de soins conformément au plan régional de santé et au Schéma régional de l'Offre de Soins Médico-Sociale. Il assure la tutelle des établissements médico-sociaux.

A ce titre il assure, avec l'appui du service des affaires financières, Investissements et développement des systèmes d'information, le suivi budgétaire et financier des établissements médico-sociaux du territoire, l'instruction et le suivi de leurs projets d'investissements dans leurs différentes composantes.

Il négocie les conventions tripartites, accompagne les projets structurants et les coopérations, veille à la qualité des prestations servies par les établissements.

Il instruit les demandes d'autorisations, assure les visites de conformité. Il contribue aux inspections d'établissements et assure la mise en œuvre de leurs préconisations.

Description du poste

Sous l'autorité du responsable du département Etablissements médico-sociaux et de l'adjoint au responsable de ce département, le référent médical d'établissements médico-sociaux est l'interlocuteur privilégié des établissements dont les dossiers lui sont confiés (45 établissements répartis sur les territoires 1 et 2 de la région Alsace).

Il assure, en binôme avec le correspondant administratif, le lien entre les établissements et les différents pôles techniques de l'ARS.

Il assure le suivi des autorisations d'activité.

Il réalise, en coordination avec un correspondant administratif, les visites de conformité.

Il valide les GMP, réalise les coupes PATHOS (secteur Personnes Âgées).

Il participe, sur le secteur des personnes âgées, à la démarche de conventionnement (proposition des contenus initiaux des conventions, de leurs avenants, participation à la démarche d'élaboration et d'évaluation des conventions sur la base du SROSMS, du projet d'établissement, ...). Il participe à l'analyse du projet de soins, projet de vie, projet d'établissement transmis par les établissements relevant de son champ de compétences et à

leur suivi dans le cadre du renouvellement de la convention tripartite.

Il participe à l'instruction et au suivi du projet d'établissement sur le secteur PH.

Il assure le suivi de la mise en œuvre des recommandations et préconisations de l'agence par les établissements. Il propose des adaptations de ces dernières en fonction de l'évolution de la situation des établissements.

Sa bonne connaissance des établissements qu'il suit permet la prise en compte de leurs problématiques par l'agence et la bonne intégration de leurs projets dans leur territoire de santé et dans le projet régional de santé.

Au sein du département Etablissements médico-sociaux, il participe à la définition et à la mise en œuvre des politiques conduites (évolution et restructuration de l'offre de soins, coopération entre établissements, ...).

Il peut être amené à participer à des inspections, à s'investir dans des groupes de travail sur les projets et programmes portés par l'Agence.

Il assure le suivi des signalements, des plaintes sur sollicitation du pôle RUCQ.

Il est amené dans le cadre de ses missions de correspondant médical à effectuer des déplacements réguliers au sein de la région.

Il peut être amené à participer aux tours d'astreinte médicale.

Catégorie d'emploi / Grade ou niveau

- Médecin (tout corps de la Fonction publique hospitalière, état ou territoriale),
- Contrat de droit privé sous convention collective UCANSS dans le cadre d'une mobilité au sein du régime général de sécurité sociale ou du réseau des ARS.
- Médecin contractuel

Formations / Compétences requises

- Connaissance nécessaire du fonctionnement institutionnel des établissements médico-sociaux,
- Capacités organisationnelles,
- Rigueur dans le suivi des dossiers,
- Aptitudes relationnelles,
- Capacité à développer un réseau relationnel auprès des interlocuteurs / partenaires internes et externes,
- Capacité à concevoir et à suivre un projet : établir un diagnostic partagé et des plans d'actions,
- Capacité à évaluer des projets et à en assurer le suivi,
- Capacité d'analyse, de synthèse, rédactionnelle,
- Capacité à gérer des situations difficiles, à dégager des consensus,
- Disponibilité, réactivité, autonomie, adaptation

Candidature

Les candidatures (CV + lettre de motivation) sont à envoyer à l'attention de :
Monsieur le Directeur général de l'ARS d'Alsace
Cité administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
67084 STRASBOURG Cedex
ars-alsace-recrutement@ars.sante.fr

Le délai de candidature est fixé au 24 février 2012 au plus tard